

OPPORTUNITÉ PROFESSIONNELLE

ENSEIGNANT.E

FRANÇAIS 2^E SEC. / CCQ

TÂCHE COMPLÈTE - 100 %



SECONDAIRE | PRIVÉ | MIXTE

Situé au pied du Mont-Saint-Hilaire, dans un cadre enchanteur, notre Collège offre à tous un milieu de vie sain, bienveillant et sécuritaire.

Notre mission est d'allier tradition et innovation, de conjuguer passion et dépassement de soi.

DÉPÔT DES CANDIDATURES :

Jusqu'au 21 juin 2026

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION :

19 août 2026

POSTULEZ PAR COURRIEL À :

jepostule@csh.qc.ca

COLLÈGE SAINT-HILAIRE

800, rue Rouillard

Mont-Saint-Hilaire (QC) J3H 0K4



MANDAT

À titre d'enseignant.e au CSH, votre mandat sera :

- d'éveiller la curiosité de vos élèves et de leur transmettre vos connaissances et votre passion ;
- de mettre en œuvre des stratégies pédagogiques innovantes et variées pour soutenir votre enseignement ;
- d'accompagner vos élèves dans leur parcours en favorisant leur engagement, leur réussite et le développement de leurs compétences.

LE/LA COLLÈGUE QUE NOUS RECHERCHONS...

- Détient un baccalauréat en enseignement du français, est titulaire d'un brevet valide OU est inscrit à la maîtrise qualifiante et détient une autorisation légale d'enseigner ;
- aime interagir et être en présence d'adolescents ;
- est engagé.e en apportant sa contribution au milieu ;
- partage notre vision, nos valeurs et notre approche ;
- est un joueur d'équipe qui aime travailler de manière collaborative ;
- Utilise les pratiques pédagogiques actuelles et éprouvées ;
- Est autonome, rigoureux et organisé.

POURQUOI CHOISIR LE CSH ?

- Trois (3) semaines de relâche ;
- Collège de taille humaine, situé au pied de la montagne ;
- Autonomie et latitude pour réaliser votre travail ;
- Soutien tant au niveau des collègues que de la direction et des parents ;
- Espaces de vie favorisant l'innovation pédagogique (aménagement flexible, aire ouverte, classe extérieure) ;
- Dîner fourni lors des journées pédagogiques ;
- Échelles salariales du secteur public ;
- Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ;
- Assurances collectives / programme d'aide aux employés / service de télémédecine ;
- Compensation financière pour l'utilisation de votre portable ;
- Rabais de 50 % sur les frais de scolarité de vos enfants ;
- Et bien plus encore...

Le personnel du Collège Saint-Hilaire est soumis à la Loi sur la laïcité de l'État. Cette Loi prévoit, notamment, l'interdiction pour l'ensemble des employés de porter un signe religieux et l'obligation d'exercer ses fonctions à visage découvert. Pour en connaître plus sur cette loi : [Loi sur la laïcité de l'État](#)